



**COMMUNE DE LE TEIL**

SESSION  
04/04/2022

**EXTRAIT**

Objet :

Validation de l'acquisition par l'EPORA de quatre biens immobiliers situés secteur Robespierre et Marceau

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le quatre avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 26  
Absents : 3

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Pour : 27  
Abstentions : 2  
Contre :

Excusé(e)s : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel).

Secrétaire : Mme Valla

Une convention d'étude et de veille foncière a été signée entre la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, la Commune de Le Teil et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Cette convention prévoit l'accompagnement par l'EPORA des deux collectivités dans la mise en œuvre de l'OPAH-RU et du NPNRU sur les quartiers prioritaires de la commune, en menant des études de faisabilité pré-opérationnelles sur des sous-secteurs prioritaires et en se portant acquéreur pour le compte de la commune de Le Teil d'ilots bâtis à requalifier.

À ce titre l'EPORA est chargé de réaliser les acquisitions foncières sur les secteurs MARCEAU (quartier prioritaire Centre-Ville) et ROBESPIERRE (quartier prioritaire Fayol).

L'EPORA a mené les négociations pour des acquisitions à l'amiable, ou par voie de préemption, avec les propriétaires des immeubles aux prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

| N° Parcelle | Adresse                  | Propriétaire | Prix d'acquisition |
|-------------|--------------------------|--------------|--------------------|
| BK 267      | 22 Impasse Guy Vendrant  | SEVENIER     | 43 500 €           |
| BD 390      | 2 rue Montant au Château | DI STEFANO   | 55 000 €           |
| BD 399      | 4 Rue Marceau            | TOULI        | 16 000 €           |
| BD 402      | 6 Rue Marceau            | NASRI        | 27 000 €           |

Vu la convention qui lie la commune de Le Teil à l'EPORA ;

Considérant que l'EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets ;

Considérant que la commune de Le Teil a sollicité l'EPORA pour se porter acquéreur des quatre biens immobiliers listés ci-dessus ;

Considérant que les négociations engagées avec les différents propriétaires ont abouti à des accords pour un montant total de 141 500 € ;

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**VALIDE** l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BK n°267, appartenant aux consorts SEVENIER.

**VALIDE** l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD n°390, appartenant à Monsieur et Madame DI STEFANO.

**VALIDE** l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD 399, appartenant à Monsieur et Madame TOULI.

**VALIDE** l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD 402, appartenant à Monsieur NASRI.

**CONFIRME** l'engagement de la commune à racheter ces biens immobiliers, conformément à la convention, au prix d'acquisition d'EPORA, auquel s'ajouteront les frais annexes de gestion.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PÉVERELLI

